Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212202048-20251210-2025_12_10_13-DE

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de PLOEZAL
Séance du 10 décembre 2025

Date convocation : 03/12/2025	Le dix décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Guy CONNAN, Maire.**
Membres : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14	**Etaient présents :** M. Guy CONNAN, M. Jean Louis HERVE, Mme Carole MEYER, M. Jean Michel VIEL ; Mme Céline LE RU ; M. François LE GOAZIOU ; Mme Sandrine MOREAUX ; M. Yannick CARMIGNAC ; M. Joseph LE CHEVERT ; Mme Claudine MONJARET ; M. Jean Yves DERRIENNIC, Mme Christiane LE BRETON, Mme Chantal BERTHO **Absent :** M. Yannick CARMIGNAC **Excusés :** Mme Brigitte LE BAIL qui donne procuration à M. Jean Louis HERVE, Mme Dominique GELGON qui donne procuration à Jean Michel VIEL **Secrétaire de séance :** M. François LE GOAZIOU

2025_12_10_13 OBJET : **Logiciel pour facturation ASAP cantine/Garderie**

Suite à un mail de la trésorerie de Guingamp, il a été demandé que la collectivité se rapproche de notre prestataire du logiciel cantine/garderie, pour effectuer nos flux comptables en PES ASAP ORMC.

Ce paramétrage évite l'impression des factures, pour un envoi au centre éditique de la GDFIP.

La commune a réceptionné une proposition commerciale constituée comme ceci :

- Migration de V1 vers logiciel Enfance V2 :
  - Licence et mise en œuvre : 750 € HT — 900 TTC
- Formations (8 heures pour 4 agents) : 600 € HT — 720 TTC
- Couts récurrents annuels (maintenance) : 479.90 € HT — 575.88 TTC
  Pour 4 ans

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE La proposition commerciale 3D OUEST – Logiciel Enfance V2

AUTORISE M le maire ou son représentant à signer le devis

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire - M. Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
M. François LE GOAZIOU

MAIRIE DE PLOËZAL (22)